

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DUCT 30** Convention pour subvention avec l'association Le petit Ney (18e).

**M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association « Le petit Ney » et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Le petit Ney ».

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association « Le petit Ney » (D09024/10506/2011\_01566) - 10, avenue de la Porte Montmartre (18e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.